

Le syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 24 octobre 2017

CTL du 19 octobre 2017

COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal des réunions des 30 mars, 24 avril, 15 juin et 7 juillet 2017 (pour avis) ;
- 2 - Situation budgétaire au 31 août 2017 (pour information) ;
- 3 - Point d'étape sur l'adaptation des structures et du réseau pour la DDFIP 09 (pour information) ;
- 4 - Expérimentation d'une caisse sans numéraire au centre des Finances Publiques de Foix et à la trésorerie de Tarascon sur Ariège (pour avis) ;
- 5 - Limitation des paiements déplacés aux seuls encaissements par carte bancaire (pour avis) ;
- 6 - Déclinaison locale de la réorganisation nationale des services des produits divers (pour avis) ;
- 7 - Mise en place de l'accueil sur rendez-vous (pour avis) ;
- 8 - Questions diverses.

Début de la réunion 09h30 fin 13h00.

Avant d'aborder l'ordre du jour, les représentants **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

En confirmant le gel de la valeur du point d'indice pour 2018, la réduction du budget de l'action sociale, la ré-restauration du jour de carence, la suppression de 120 000 postes et l'externalisation de certaines missions publiques, le gouvernement poursuit le processus de dégradation des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents publics, et détériore du même coup la qualité du service public rendu à l'utilisateur.

FO DGFIP dénonce la réforme à venir concernant l'augmentation de la CSG, qui pénalisera, lourdement les fonctionnaires. La déconnexion du point d'indice entre les différents versants de la Fonction publique (État – Territorial – Hospitalier) est un principe également inacceptable pour notre syndicat. En Ariège, les agents se sont prononcé massivement contre ces mesures en participant à plus de 55 % à la journée de grève et de manifestation du 10 octobre.

A la DGFIP, ce sont plus de 1600 nouvelles suppressions d'emplois qui sont annoncées.

Nous pouvons lire sur Ulysse, dans le PLF 2018, que cette année sera seulement une année de transition et que les efforts en matière de suppressions d'emplois ont vocation à se renforcer les années suivantes !

Le syndicat **FO DGFIP** rappelle sa totale opposition à toutes ces attaques du gouvernement contre la fonction publique et la DGFIP en particulier.

Après cette vision nationale, l'ordre du jour de ce CTL est le reflet de la déclinaison de ces attaques sur le plan local. **FO DGFIP** n'est pas hostile à une modernisation et à une dématérialisation, mais maîtrisée et dans le cadre d'une réelle concertation.

L'adaptation des structures au réseau, l'expérimentation d'une caisse sans numéraire à l'Hôtel des finances de Foix et au CFP de Tarascon, la limitation des paiements déplacés, la suppression et la régionalisation du service des produits divers sont autant de mesures contre le service public de proximité, sous-tendues uniquement par des aspects budgétaires. Il est loin le temps où il fallait placer l'utilisateur au centre de nos préoccupations.

Faut-il vous rappeler que la création de la DGFIP, fusion de la DGI et de la DGCP, avait pour but annoncé d'exercer toutes nos missions au plus près de nos concitoyens ? L'ASR nous prouve malheureusement le contraire !

L'expérimentation d'une caisse sans numéraire et la limitation des paiements déplacés sont l'exacte continuité de cet éloignement du service public envers les usagers.

Par ailleurs, **FO DGFIP** se montrera particulièrement attentif sur la mise en place de l'accueil sur rendez-vous et son impact sur la situation des agents.

À **Force Ouvrière**, nous affirmons que ce sont la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions massives d'emplois, les restructurations, l'organisation déficiente du travail, l'absence de communication, qui aggravent nos conditions de travail et génèrent de plus en plus de souffrance au travail.

Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les personnels, le rôle du syndicalisme libre et indépendant tel que **FO** le conçoit est primordial pour maintenir un cap et défendre nos légitimes revendications. »

Après avoir lu leurs déclarations liminaires, les syndicats CGT et Solidaires ont décidé de quitter la séance.

FO DGFIP reste au CTL, seul, afin de débattre et défendre les intérêts des agents. Nous refusons la politique de la chaise vide.

1 - Approbation des PV précédents

FO DGFIP a adopté l'ensemble des PV.

2- Situation budgétaire au 31/08/2017 :

Il ressort de cette situation les points suivants :

- Le deuxième rendez-vous budgétaire a eu lieu et aucune rallonge budgétaire n'est prévue, contrairement aux années précédentes.
- Le coût élevé de l'affranchissement reste une problématique récurrente en particulier pour le cas du SMDEA (plus d'un tiers du budget soit entre 100 000 et 125 000 euros !!!!). La Direction précise qu'un report de charges pourrait s'élever à 200 000 euros. Mr Mattoy s'est engagé à relayer ce problème à la Direction Générale.
- **FO DGFIP** a demandé jusqu'à quand les frais de déplacement seront payés. La Direction nous indique que les frais seront réglés jusqu'au 06/12/2017 ; un message sera adressé aux agents.
- **FO DGFIP** s'étonne et demande des explications sur le coût élevé des fluides (56 710 euros). La Direction répond qu'un problème important de fuite d'eau a été détecté par le SMDEA sur le site de Mendès France. **FO DGFIP** a demandé à ce que des contrôles réguliers soient faits entre deux facturations au niveau des compteurs pour éviter ce genre de problème. Mr Mattoy nous confirme que cette fuite est l'équivalent de « 8 piscines olympiques ». Suite à cette observation, **FO DGFIP** s'étonne qu'il n'y ait aucune trace de l'écoulement d'une quantité aussi importante d'eau et s'inquiète de la fragilisation de la structure.
- **FO DGFIP** a été surpris de n'avoir aucune information sur les crédits du 724 (opérations immobilières sur les bâtiments de l'État). Sur les trois opérations éligibles : climatisation de Saint-Girons, brises soleil à Mendès France et joints des fenêtres à Saint-Girons, seule cette dernière a été retenue pour un montant de 5000 €. Pas de réponse sur les autres.

3 - Adaptation des structures et réseau :

Mr Mattoy nous a confirmé toutes les opérations de fermeture et de regroupement.

FO DGFIP a réitéré son opposition à toutes ses opérations, tout particulièrement pour le cadastre de Saint-Girons. **FO DGFIP** a fait joindre au PV un courrier du député de l'Ariège Mr Larive envoyé au Ministre contre ces fermetures et réorganisations, ainsi que la délibération de la commune de St Girons contre le transfert de la mission cadastrale.

Fermetures:

La Bastide de Sérou au 01/01/2018 :

Les emplois de A et B sont transférés à la Trésorerie de St Girons avec la mission SPL. Pour les impôts, le stock RAR (environs 100 comptes) au SIP de St Girons. Les agents ne souhaitant pas suivre la mission seront ALD RAN de Foix.

Varilhes au 01/07/2018 :

Les emplois A+ et C sont transférés à la trésorerie du Pays de Foix. Les agents ne souhaitant pas suivre la mission seront ALD RAN de Pamiers.

Les fusions / regroupements :

Saverdun le 01/01/2018 :

Perte de l'impôt : un agent B ira au SIP de Pamiers. Pour régularisation, un poste de catégorie C ayant déjà été supprimé sur la Trésorerie de Saverdun, un agent C ira à la Trésorerie de Pamiers également. Ce rééquilibrage d'emploi se fera pour l'emploi de catégorie C lors du mouvement complémentaire de mars.

Mirepoix le 01/01/2018 :

Pas de perte d'emploi, le stock de l'impôt ira au SIP de Foix.

Le cadastre de Saint Girons le 01/09/2018 :

Malgré l'intervention de **FO DGFIP**, s'appuyant sur la lecture de la délibération de la commune de Saint Girons et le rappel de l'importance de ce service public de proximité, avec 2000 passages en accueil primaire et secondaire, Mr Mattoy est resté sur sa position. Depuis la tenue du CTL, **FO DGFIP** a reçu deux autres délibérations : celles de Prat et de la Communauté des Communes Couserans Pyrénées.

FO DGFIP s'inquiète du devenir des emplois et des agents (agent du cadastre et géomètre).

Un emploi de B sera transféré vers Foix et un emploi de C (EDR) vers le CDIF.

Le cadre B du cadastre en place, si elle ne souhaite pas suivre la mission sur Foix, restera sur le SIP de Saint Girons. Concernant le géomètre, les discussions sont en cours sur son éventuelle venue sur Foix. Mr Mattoy nous précise que la chef de service du CDIF souhaiterait (conditionnel) cette venue.

Sur les missions d'accueil primaire, **FO DGFIP** demande avec précision en les listant (matrices cadastrales, distribution d'imprimés H1 et H2, réponses simples, délivrance de plans) si celles-ci

resteront sur le SIP de Saint-Girons. Mr Joiris et Mr Mattoy le confirment et précisent que seul l'accueil secondaire dit « complexe » sera transféré sur Foix.

FO a fait remarquer l'importance de la chaîne cadastrale et a insisté sur le rôle essentiel du CDIF et du SPF E dans l'élaboration des taxes foncières.

FO a mis en avant le délai de 180 jours de retard au SPF E pour l'enregistrement des actes et le besoin urgent d'aider ce service. **FO** a rappelé la fusion trop rapide du SPF et de l'enregistrement ainsi qu'un logiciel au départ totalement défectueux qui n'a pas arrangé cette situation, au contraire. Mr Mattoy envisage avec la chef de service du SPF E une réorganisation rendue obligatoire par la Direction Générale afin de bénéficier de l'aide d'une brigade nationale (*5 agents pour résorber le stock*).

FO DGFIP a voté contre l'ensemble de ces projets.

4 et 5 - Caisse sans numéraire et limitation des paiements déplacés :

Cette expérimentation de « caisse sans numéraire » consiste, dans le cas de l'Ariège, à mettre fin au paiement en espèces aux caisses de l'Hôtel des Finances de Foix et sur le CFP de Tarascon, et à le reporter sur la caisse de la DDFIP.

FO a clairement dit son opposition à cette expérimentation, véritable déni de service public fondé uniquement sur des critères budgétaires.

La Direction a répété que ce n'était qu'une expérimentation mais **FO** connaît la pérennité des expérimentations à la DGFIP.

Encore une perte de mission et un risque de perte d'emploi pour les lieux de départ du numéraire que FO s'est empressé de dénoncer.

Nous avons évoqué la « brutalité » de ces expérimentations (toutes faites en même temps) et le report des charges de travail en particulier sur le service comptabilité de la Direction.

FO a alerté sur la dégradation prévisible des conditions de travail et les risques d'énerverment du public face aux agents, **dans tous les postes de l'Ariège**.

Concernant plus précisément la caisse de report (DDFIP), **FO DGFIP** a relayé l'inquiétude des agents du Service Comptabilité et a demandé la création d'un emploi. Mr Kervella précise qu'il n'y aura pas de création d'emploi, mais que pendant la période estivale il y aurait l'EDR. **FO DGFIP** a répondu qu'il n'y avait pas que la période estivale, mais toutes les vacances scolaires, voire les maladies.

FO DGFIP a souhaité une note de service précise sur la nouvelle organisation du service dans la perspective de cette expérimentation. Face à nos objections, Mr Kervella se donne jusqu'au mois de mars pour apprécier les conséquences de l'expérimentation. Il nous précise que le transfert des données comptables se fera de manière dématérialisée (scanner).

FO DGFIP a demandé si des jours de fermeture au public seront mis en place. Mr Mattoy s'est prononcé favorablement pour la fermeture de deux demi journées (après-midi).

La Direction a précisé que des horaires plus élargis seront proposés aux régisseurs par La Banque Postale. Les jours de fermeture de la DDFIP seront décalés par rapport à ceux de La Banque Postale pour offrir plus de possibilités aux régisseurs.

FO DGFIP a clairement émis un doute d'un report minimum du numéraire en DDFIP comme l'espère la Direction. **FO DGFIP** craint une augmentation de l'affluence vers la caisse de la Direction.

FO DGFIP a également pointé du doigt l'aspect sécuritaire avec le regroupement en un seul lieu du numéraire ; la problématique des dégagements et l'accueil du public.

La Direction, sur ces aspects, ne voit aucun risque supplémentaire, avançant que les attaques lors des dégagements étaient quasi nulles.

Les dégagements se feront comme à l'accoutumé : un agent de la comptabilité accompagné d'un agent technique iront avec un véhicule de service à La Banque Postale. En l'absence de l'agent technique, Mr Kervella s'est engagé à ce que le chef de division voir le chef de pôle accompagne l'agent de la comptabilité jusqu'à La Banque Postale. **FO DGFIP** a demandé si le seuil de 30 000 euros était atteint, car dès ce montant l'administration doit faire appel à des transporteurs de fonds. La Direction répond que les seuils sont respectés.

Au niveau de la caisse sans numéraire en particulier Tarascon, **FO** a dénoncé la fin de l'utilité sociale de notre réseau, car ce sont les populations les plus fragiles qui seront le plus impactées par ces expérimentations. En effet, la Direction ne voit que l'éloignement de 20 km ou 30 minutes d'une trésorerie à l'autre alors que les contribuables viennent parfois de beaucoup plus loin (Vicdessos par exemple).

FO DGFIP dénonce derrière cette expérimentation une volonté affirmée pour fermer les trésoreries C4 et C3.

FO DGFIP s'est interrogé sur l'attribution de l'ACF (indemnité de caisse) pour les caisses sans numéraire. Mr Mattoy a confirmé le maintien de celle-ci. **FO DGFIP** a tout de même émis un doute sur le moyen / long terme de cette situation.

Pour nos partenaires (collectivités), cette expérimentation signifie un report de charges et des contraintes supplémentaires, pour les régisseurs en particulier.

FO DGFIP a demandé si les régisseurs de Vicdessos avaient toujours la possibilité de faire leurs décaissements auprès de La Banque Postale à Vicdessos. Mr Mattoy l'a confirmé.

Pour la limitation des paiements, la note précise qu'un comptable **ne peut plus accepter de paiement en numéraire et en chèque pour le compte d'un autre comptable.**

FO DGFIP a encore une fois dénoncé la fin d'un service public de proximité et les tensions que cette application pourrait créer. Mr Kervella, nous a répondu que pendant un trimestre cette note sera appliquée de manière pédagogique et plus ferme par la suite.

FO DGFIP demande si le paiement des amendes est concerné. La Direction précise que la limitation des paiements ne s'applique pas aux amendes et jours amendes.

FO DGFIP a également mis en avant la fermeture de la régie préfecture et le report de fréquentation sur la DDFIP à proximité. Mr Mattoy a répondu que le public pourrait être redirigé vers les bureaux de tabac.

FO DGFIP a voté contre ces deux points à l'ordre du jour.

6 - Fermeture des produits divers :

Encore une fois, **FO DGFIP** a dénoncé cette régionalisation et la perte d'emplois pour l'Ariège. A partir du 01/09/18, seul le stock, arrêté au 31/08/2018, des restes à recouvrer restera à la DDFIP de l'Ariège. Mr Kervela estime à un an le traitement du stock. La réorganisation du service est en cours de réflexion. Les agents resteront affectés en Direction.

FO a voté contre

7- Accueil sur RDV aux SIP de Pamiers et Saint Giron:

Dès le début, la Direction a précisé que la demande d'un rendez-vous n'était pas un droit pour le public, mais une décision des agents d'accueil.

FO DGFIP avait pris attache auprès de certains agents concernés de Pamiers et Saint-Girons pour avoir leur ressenti.

L'accueil sur RDV sera organisé, 3 après-midi par semaine (Pamiers: lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h00; Saint-Girons: mardi jeudi de 13h30 à 16h00 et vendredi de 13h30 à 15h30) pour les questions complexes.

FO DGFIP a demandé si un accueil primaire permanent serait maintenu pendant les après-midi sur RDV, cela nous a été confirmé.

Les agents nous ont fait part de leur sentiment positif envers cette organisation qui améliorera leurs conditions de travail.

FO DGFIP a donc été dans le sens des agents, en signalant à la Direction que l'accueil primaire était essentiel dans ce dispositif, insistant sur la nécessité de la présence d'un agent expérimenté à ce poste.

FO DGFIP a également souligné la réticence de certains agents sur la partie recouvrement.

FO DGFIP a émis des réserves sur les délais proposés aux contribuables. (rendez-vous à échéance longue) du fait de cette nouvelle organisation.

La Direction, a clairement indiqué que, pendant les périodes d'échéances et lors de la campagne impôts, cet accueil pourra être adapté, voir suspendu.

FO DGFIP s'est abstenu suite à nos échanges avec les agents concernés.

8 -Questions diverses :

1. **FO DGFIP** demande les dispositions que la Direction a prises pour remplacer Mr Doucet (chargé de clientèle caisse des dépôts et soutien du correspondant monétique) qui fait valoir ses droits à la retraite.

FO DGFIP interpelle le Directeur sur la demande d'un cadre A intéressé par le poste de Mr Doucet qui lui permettrait de se rapprocher de son domicile.

Mr Mattoy dit que le remplacement se fera lors du mouvement de mutation de septembre 2018 et par conséquent le poste de Mr Doucet ne sera pas occupé durant neuf mois.

2. Ponts naturels: sur les 5 propositions suivantes, trois devront être choisies par les agents : 30/04 11/05 02/11 24/12 ou 31/12
3. La note sur les modalités de compensation du temps de trajet domicile-lieu de formation/réunion va être diffusée.
4. Le recrutement d'un agent PACTE est finalisé par un contrat d'un an et sera intégré au CDIF à compter du 01/12/2017.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Hélène ESQUIROL

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Jean – Paul BERTRAND

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Jérôme ROUJAS

Expert **FO DGFIP**



BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**



SYNDICAT NATIONAL DES
FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à ----- le -----

(signature)

→ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu